

Coronavirus : l'assurance mise à contribution

AURÉLIE ABADIE | 19/03/2020 à 10h33

CORONAVIRUS FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

L'ARGUS DE L'ASSURANCE

0



La présidente de la Fédération française de l'assurance Florence Lustman a été sommée par le ministre de l'Economie de lui faire des "propositions" pour prendre en charge les conséquences économiques de la crise du coronavirus. © Bruno LEVY

Le ministre de l'Economie demande aux assureurs de « *participer à l'effort de solidarité nationale* » afin de gérer les conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Le bras de fer est engagé entre Bercy et les assureurs. Si la pandémie n'est pas couverte par les contrats d'assurance de pertes d'exploitation sans dommages, **le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire** « *a fait remarquer à la présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA)* » qu'il « *attendait les propositions des assureurs pour participer à la solidarité nationale* ». Et d'ajouter, lors d'un point téléphonique avec des journalistes mercredi 18 mars au soir : « *les*

assureurs ont pu compter sur nous pour assouplir certaines règles prudentielles, c'est à eux de faire des efforts pour la solidarité nationale maintenant ».

LA CATASTROPHE SANITAIRE NON COUVERTE

Le message est ferme. Alors que les commerces, restaurants et hôteliers vont pâtir de leur fermeture imposée par l'Etat afin de contrer la propagation du coronavirus, il n'existe pas, en effet, de solution assurantielle couvrant les pertes d'exploitation en raison d'événements systémiques comme des épidémies. « *Les catastrophes naturelles sont prises en charge, mais pas les catastrophes sanitaires* », a rappelé mardi matin Bruno Le Maire lors d'une conférence de presse, tout en précisant que « *l'Etat ne prendra pas en charge* » car il se doit d'être responsable sur le plan des finances publiques et a, par ailleurs, engagé un vaste plan de soutien de 45 Md€ aux entreprises.

Indulgence sur les retards de paiement

La réponse de la FFA ne s'est pas fait attendre. Dans un communiqué diffusé ce jeudi 19 mars au matin, la Fédération indique que « *les assureurs prennent l'engagement de conserver en garantie les contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie, et ce pour toute la durée de la période de confinement* ». « *Cette mesure de solidarité concrète permettra aux professionnels les plus touchés de poursuivre leur activité en restant couverts pour leurs risques assurés* », a déclaré **Florence Lustman**, la présidente de la **FFA**.

Un effort, oui, mais pas au-delà du raisonnable. « *Nous accompagnerons nos clients, et feront preuve d'indulgence s'ils ont du mal à payer leurs primes par exemple, mais nous n'allons pas couvrir sans réserve toutes les conséquences des décisions administratives* », a prévenu le directeur général de **Groupama** **Thierry Martel** lors de la présentation de ses résultats annuels vendredi 13 mars. Les assureurs auront-ils le choix ? « *Chacun fait sa part et donc nous souhaitons que les assureurs fassent aussi leur part* », a martelé la secrétaire d'Etat **Agnès Pannier-Runacher** sur RMC mercredi. Reste à voir quelle forme prendra cette contribution...